

Nîmes, le 13 mars 2009

À

Madame Christine Albanel,
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture et
de la Communication
3 rue de Valois
75033 Paris cedex 01

Objet : Le rapport d'AERES

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous faire part de notre désarroi et de notre désaccord après avoir pris connaissance de l'Évaluation prescriptive de l'AERES portant sur la possibilité d'attribution du grade de Master aux titulaires du DNSEP délivré par les écoles d'art. Nous estimons que les conditions énoncées dans ce rapport sont en dissonance, pour ne pas dire en contradiction avec la spécificité reconnue et valorisée de l'enseignement dispensé dans nos écoles, et qu'elles auraient pour effet de le mettre en danger.

Nous attirons à nouveau votre attention sur quelques points soulevés par nos collègues de l'École supérieure d'art et céramique de Tarbes : "Les étudiants qui ont choisi de mener leurs études en école d'art nous paraissent les principaux oubliés du rapport d'évaluation. Il est simplement mentionné, dans la première partie, leur " très bonne motivation " et leur " degré de satisfaction élevé ". Le comité d'experts s'est-il posé la question des raisons de ces " points positifs " ? En tant qu'enseignants, et pour beaucoup d'entre nous anciens étudiants d'écoles d'art, il nous paraît évident que le choix d'une école d'art est pour un étudiant celui d'une formation autre que celle prodiguée par l'Université, c'est-à-dire le choix d'une formation axée sur la construction d'un projet personnel et l'élaboration de méthodes propres à ce projet, et non sur l'acquisition progressive de savoir et de savoir-faire donnés pour universels et fondamentaux."

En effet, la préconisation de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire de fin d'études de 100 000 signes, calqué sur le modèle universitaire nous semble de fait inadaptée à un DNSEP. Ce type de production universitaire et son système d'évaluation se feraient au détriment du fait plastique aujourd'hui au centre de notre enseignement et mettrait en péril le temps qui lui est nécessaire pour permettre tant son élaboration, dans sa complexité, sa production, dans sa diversité, son expérimentation, dans sa mise en espace, que son analyse, dans sa présentation critique comme dans sa perception rétinienne, physique et poétique. Cette formation "autre" que nous dispensons a par ailleurs fait ses preuves si l'on considère le taux élevé d'insertion professionnelle des étudiants issus des écoles d'art.

Il en va de même pour “l’adossement à la recherche” dont les préconisations malgré nos attentes n’ont pris en compte que les modalités universitaires sans chercher à inventer et proposer quelque chose de plus adapté et en plus juste accord avec les caractéristiques propres à toutes pratiques artistiques telles qu’elles sont enseignées et rendues opérantes dans nos écoles.

Cette homologation du DNSEP au grade de Master, vous l’avez compris, nous paraît aujourd’hui déplacée d’autant qu’elle remet en question la pertinence et l’essence même de l’enseignement dans nos écoles. Dans ces conditions, nous souhaitons que l’ensemble des modalités d’homologation soit pour l’instant suspendu afin d’être réexaminé et débattu dans une plus grande concertation et transparence.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l’expression de nos salutations respectueuses.

Brigitte Bauer, Jean-Marc Cérino, Gérard Depralon, Maria Dos Santos, Hubert Duprat, Dror Endeweld, Pascal Fancony, Maïder Fortuné, Jean-Claude Gagnieux, Frédéric Gleyze, Nicolas Grosmaire, Clémentine Mélois, Augustin Pineau, Serge Plagnol, Isabelle Quaglia, Albert Ranieri, Alain Restrat, Yves Reynier, Jean-Marc Scanreigh, Arnaud Vasseux, Isabelle Simonou-Viallat

(Enseignants, assistants et personnels administratifs de l’École Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes)

Copie à :

Monsieur Olivier Kaepelin (DAP),
Monsieur Jean-Paul Fournier, Sénateur du Gard et Maire de Nîmes,
Madame Catherine Dumon (DRAC L.R.),
Monsieur Dominique Gutherz, Directeur de l’École Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes,
La CNEEA
ANDEA